



72 rue Riquet – Bat A

31000 Toulouse

Tél : 05 61 62 50 68

E-mail : eaucea@eaucea.fr

www.eaucea.fr

Lot 1 : Débits biologiques secteurs Fluviaux

COMPTE RENDU COMMISSION TERRITORIALE du 18 Octobre 2023 SAGE CHARENTE - ANTENNE



Le 18 octobre 2023

Table des matières

Liste des présents	3
Liste des excusés	4
Liste des absents	5
Objet de la réunion.....	5
Synthèse des échanges.....	6
Introduction (Fabrice MEUNIER – EPTB Charente)	6
Présentation du diaporama (Bruno COUPRY- Eaucéa)	6
Discussion	6
Conclusion	7

Liste des présents

NOM	PRENOM	STRUCTURE
LEBARS	Lydie	CD 17
BURNET	Alain	CLE Charente (Président)
BAZUS	Jennifer	DDTM 17 (Gestion Quantitative)
NOUASRIA	Morad	DDTM 17 (Milieux Aquatiques)
COUPRY	Bruno	EAUCEA
GOUJON	Michaël	EAU 17
DAVITOGLU	Yann	EPTB Charente
JUGNIOT	Amélie	EPTB Charente
MEUNIER	Fabrice	EPTB Charente
SIROT	Baptiste	EPTB Charente
ROUET	Marie	FDAAPPMA17
BITEAU	Pascal	SOS Rivière et FNE NA
DEMARCQ	Jean Louis	SOS Rivière et FNE NA
PERRON	Alice	SYMBA
BARUSSEAU	Fabrice	SYMBA (Président)
BRIE	Jacques	UFC QUE CHOISIR

Liste des excusés

NOM	PRENOM	STRUCTURE
BROUSSEY	Manuella	Agence de l'Eau Adour-Garonne
TRISSE	Olivier	Chambre d'agriculture 16
CANIT	Michael	CLE Charente (Vice-Président) Commission thématique « Gestion du manque d'eau à l'étiage » - EPTB Charente (Vice-Président)
ELHINGER	François	CLE Charente (Vice-Président) Commission géographique Charente MEDIANE
JANSANA	Marion	Communauté d'Agglomération de Saintes
GODINEAU	Jean-Claude	Communauté de Communes des Vals de Saintonge
BOUTY	Philippe	Conseil départemental 16 (Président)
POINT	Fabrice	Conseil départemental 16 (Vice-Président)
MARCILLY	Sylvie	Conseil départemental 17 (Présidente)
DE ROFFIGNAC	Françoise	Conseil départemental 17 (Vice-Présidente)
DUBOIS	Pascal	DREAL NA
SEGARD	Louise-Adelie	DREAL Occitanie/DE/DBAG/UPS
AUBERT	Sarah	DDT16 (Gestion quantitative)
FOURNIER	Jessica	DDT16 (Milieux aquatiques)
LOURY	Thomas	DDT16
SUEUR	Christophe	EAU 17 (Président)
VERLAC	Lola	EAU 17
HORTOLAN	Valentin	FDAAPPMA16
LABROUSSE	Mathieu	FDAAPPMA16 (président)
OUVRARD	Régis	LPO
SAGNES	Pierre	OFB / INRAE
BERTHIER	Caroline	OFB Nouvelle-Aquitaine
SCHAEFFER	Sébastien	OUGC COGEST'EAU
POMMIER	Valentin	OUGC SAINTONGE
ROUSSET	Alain	Région Nouvelle-Aquitaine (Président)
LAROCHE	Isabelle	Région Nouvelle-Aquitaine (Service Environnement)
BOURRY	Jean-Marie	SOS Rivière et FNE NA

Liste des absents

NOM	PRENOM	STRUCTURE
DRAPRON	Bruno	Communauté d'Agglomération de Saintes (Président)
SOURISSEAU	Jérôme	Communauté d'Agglomération Grand Cognac (Président)
BARREAUD	Sylvain	Communauté de Communes Charente-Arnoult-Cœur de Saintonge (Président)
VIGNAUD	Christian	Communauté de Communes du Rouillacais (Président)
TRANQUARD	Cédric	Chambre d'agriculture 17 (président)
DANIAU	Christian	Chambre d'agriculture 16 (président)

Objet de la réunion

La présente Commission territoriale vise à échanger sur la présentation des résultats de l'étude des débits biologiques de l'Antenne sur le cycle annuel.

Synthèse des échanges

Alain BURNET, président de la CLE, introduit la réunion en rappelant son inscription dans un cadre Inter SAGE Charente, Boutonne et Seudre. La réunion vient conclure au niveau territorial, au plus près des parties prenantes, le travail technique réalisé pour établir ce que sont les besoins quantitatifs des écosystèmes de la rivière Antenne, appelés « débits biologiques ».

Une présentation partagée des trois territoires sera sans doute effectuée à l'occasion d'une CLE du SAGE Charente, puisque cette étude était planifiée par une disposition spécifique du SAGE.

Introduction (Fabrice MEUNIER – EPTB Charente)

La réunion concerne le seul périmètre de l'Antenne. L'objectif est très explicitement la production de données à caractères scientifiques et techniques. Il ne s'agissait donc pas à ce stade d'anticiper la manière dont les acteurs de la CLE se saisiront des résultats.

Présentation du diaporama (Bruno COUPRY- Eaucéa)

La présentation s'organise en deux grandes étapes :

- Une première étape vise à présenter de façon la plus pédagogique possible l'ensemble des processus et critères d'analyse qui ont été mis en œuvre pendant près de 3 ans depuis le cadrage bibliographique jusqu'aux phases de terrain et d'interprétation des résultats. Il est important en effet que les acteurs du territoire soient bien conscients des intérêts et limites de ces analyses mais aussi de la manière de se saisir des résultats scientifiques.

La méthodologie suivie est originale et novatrice dans la mesure où elle couvre l'ensemble du cycle annuel biologique et hydrologique. Cela permet une vue d'ensemble du fonctionnement du cours d'eau.

- La deuxième partie de l'exposé s'intéresse aux résultats appliqués au territoire Antenne amont et moyenne. Cette limitation géographique s'explique par la présence de sources très importantes qui réalimentent le cours aval de l'Antenne. Il a été collectivement admis que ce secteur aval ne nécessitait pas d'analyse spécifique des débits biologiques. Les résultats ne s'arrêtent pas à la production de bornes de débit biologique. Ils pourront être réinterrogés ultérieurement. Ils permettent d'aborder la question sous l'angle des risques associés au choix de telle ou telle valeur.

Discussion

Un premier échange initié par Pascal BITEAU, traite des calendriers hydrologiques tels qu'ils sont présentés et qui semblent montrer des périodes de basses eaux assez courtes.

Bruno Coupry répond que la frontière entre basses eaux et eaux de transitions a été définie par convention sur des bases fréquentielles (25% du temps est considéré en basse eaux) et que cela n'a pas d'incidence sur les interprétations hydrobiologiques en conclusion de l'étude. D'autre part, il n'y a

pas coïncidence entre ce calendrier hydrologique et le calendrier administratif de l'arrêté cadre sécheresse qui définit l'étiage de façon très précise entre deux dates. Le terme de basses eaux et non d'étiage retenu dans les documents de l'étude visent justement à bien différencier ces objectifs.

Une seconde interrogation concerne le caractère artificialisé des débits mesurés.

Ce constat est effectivement pertinent mais surtout pour les périodes de basses eaux en lien avec les impacts des prélèvements. La reconstitution des débits naturels est un exercice scientifique complexe surtout en raison des effets différés et amortis des prélèvements en eaux souterraines. De même, il est très difficile de relier les transformations du paysage en conséquences hydrologiques quantifiées notamment en étiage. L'étude dans ses premières phases a proposé des valeurs de débit naturel d'étiage basées sur les connaissances et modélisation actuellement disponibles (exemple de la carte consensuelle Irstea).

Certaines bornes d'acceptabilité pour l'habitat aquatique sont fixées à 80% du potentiel maximum. Pourquoi pas à 100% ?

La réponse est liée à la prise en compte des incertitudes qui entourent forcément ces expertises techniques mais aussi à des modalités d'interprétations scientifiques couramment admises. En effet, l'habitat aquatique évolue naturellement dans le cycle hydrologique et certaines phases de hautes eaux conduisent à des potentiels moins favorables que le maximum. En retenant des valeurs supérieures à 80% du maximum, l'expertise propose une vision réaliste du bon fonctionnement de l'écosystème.

Quelle transposition de ces valeurs de débits biologiques en termes de hauteur piézométrique ?

La prise en compte de la piézométrie est particulièrement intéressante sur le bassin de l'Antenne puisqu'un lien a pu être identifié et quantifié entre le niveau des nappes et le linéaire de cours d'eau asséchés et donc avec un potentiel d'habitat aquatique nul une partie de l'année. La difficulté actuelle est de relier la piézométrie au débit de l'Antenne et donc à la satisfaction des débits biologiques sur la rivière principale mais cela peut être une piste de travail intéressante pour l'avenir. A ce stade, ce sont des valeurs de débits qui sont proposées sur ce bassin.

Conclusion

Fabrice BARUSSEAU, président du SYMBA, regrette que les constats scientifiques s'accumulent avec une aggravation des problèmes liée au changement climatique mais qu'ils ne se traduisent pas par des actions concrètes sur le milieu et les usages, malgré l'urgence. Il souligne l'intérêt de la démarche si elle conduit à définir de nouveaux seuils de gestion sur le bassin.

Alain BURNET partage ce point de vue mais constate aussi la faible implication des élus locaux (en constatant les nombreux absents à ces commissions territoriales), qui peut en partie s'expliquer par un manque de formation à ces questions qui apparaissent comme complexes pour des non-initiés.

La réalisation de cette étude vise à répondre à ces attentes. Sa présentation en CLE et la prise en compte de ces résultats dans de futures études contribuera à proposer des actions et nourrira certainement de nouvelles discussions.

L'étape suivante sera une présentation en CLE en décembre 2023 ou janvier 2024.